



CTPC du 9 septembre

Déclaration préalable du SNAD CGT

L'actualité internationale, française et douanière regorge de sujets qui justifient non seulement que l'on s'indigne, comme y invite Stéphane Hessel, mais que l'on agisse très fortement pour changer radicalement le cours des choses.

Nous ne vous en ferons pas la liste, la durée de ce CTPC n'y suffirait pas.

Nous avons décidé de concentrer notre intervention, pour plus de force, sur un sujet qui relève du seul pouvoir de décision de la Direction générale des douanes. Afin qu'elle soit couchée sur le procès-verbal de ce CTP et que son écho remonte jusqu'au Ministère, nous allons vous donner lecture de la résolution adoptée hier à l'unanimité par l'Assemblée générale de L'Oeuvre des Orphelins des Douanes :

**« OEUVRE DES ORPHELINS DES DOUANES
ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2011
RESOLUTION**

Le conseil d'administration et les délégués régionaux de l'Oeuvre se sont réunis en assemblée générale ordinaire les 7 et 8 septembre 2011 au domaine de Chalès.

Les délégués ont entendu les explications de monsieur Bonnet, chef de service, sur les conditions des réductions budgétaires et les difficultés de financement des services de l'administration des douanes pour les derniers exercices ainsi que sur les perspectives inquiétantes pour les budgets à venir.

Bien conscients de la gravité de la situation de leur administration et de la précarité de l'ensemble des finances publiques, les délégués constatent que ces conditions difficiles sont de la responsabilité du gouvernement et des choix opérés dans la conduite du pays. Ils soulignent que l'Oeuvre des orphelins des douanes n'est responsable en rien dans les réductions de crédits qui affectent la douane.

Elle a simplement continué d'assurer sa mission d'assistance et de service à l'enfance, telle qu'elle a été définie par ses statuts et telle qu'elle lui a été confirmée par l'arrêté du 6 novembre 2006, sans entraîner de coût financier supplémentaire.

Les délégués régionaux rappellent les origines historiques de l'Oeuvre, les modalités originales et généreuses de son financement, la place primordiale de son action dans la cohésion de l'administration des douanes.

Ils réaffirment leur volonté inébranlable de maintenir la solidarité entre les agents des douanes au profit de leurs enfants.

Ils se félicitent que cette solidarité ait constamment reçu l'appui et le concours des responsables de l'administration des douanes, depuis 94 ans, même dans les périodes les plus difficiles.

Ils ne peuvent imaginer que l'oasis humaniste et sociale que constitue l'Oeuvre des orphelins des douanes puisse être tarie par le désert et l'aridité d'un monde de finance, de concurrence, de profit.

Les délégués régionaux appellent solennellement le directeur général des douanes, la ministre du budget et le gouvernement, à reconsidérer les hypothèses de réduction de la subvention perçue par l'Oeuvre et à maintenir le niveau de financement prévu par la convention de 2006.

Les délégués régionaux, unis derrière le conseil d'administration, demandent aux adhérents, aux 36000 douaniers actifs et retraités, à leurs organisations syndicales, à la Mutuelle des Douanes, de soutenir l'Oeuvre des orphelins des douanes et à participer, le cas échéant, à toutes les actions de soutien qui pourraient être décidées.

Chalès, le 8 septembre 2011 »

Au delà de notre attachement historique et culturel à cette institution, son action est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel pour soulager les détresses et apporter un peu de chaleur dans notre corporation.

Nous vous rappelons à ce sujet que la Ministre est revenue en personne sur les premières annonces du Ministère et a annoncé le maintien du budget ministériel de l'action sociale.

Il s'agit clairement pour nous d'un motif à part entière pour participer aux actions nationales le 11 octobre à l'appel de l'intersyndicale.